BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION – COMMERCES – PROFESSIONNEL TTC [1] AU 01/01/2024

Prix de vente	Honoraires	Prix de vente	Honoraires
De 0 € à 39 999 €	3 500 €	De 290 000 € à 319 999 €	15 000 €
De 40 000 à 59 999 €	4 500 €	De 320 000 € à 349 999 €	16 000 €
De 60 000 € à 79 999 €	6 000 €	De 350 000 € à 379 999 €	17 000 €
De 80 000 € à 99 999 €	7 000 €	De 380 000 € à 409 999 €	18 000 €
De 100 000 € à 119 999 €	8 000 €	De 410 000 € à 439 999 €	19 000 €
De 120 000 € à 139 999 €	8 500 €	De 440 000 € à 469 999 €	20 000 €
De 140 000 € à 159 999 €	9 000 €	De 470 000 € à 499 999 €	21 000 €
De 160 000 € à 179 999 €	10 000 €	De 500 000 € à 549 999 €	22 000 €
De 180 000 € à 199 999 €	11 000 €	De 550 000 € à 599 999 €	24 000 €
De 200 000 € à 229 999 €	12 000 €	De 600 000 € à 649 999 €	28 000 €
De 230 000 € à 259 999 €	13 000 €	De 650 000 € à 699 999 €	32 000 €
De 260 000 € à 289 999 €	14 000 €	De 700 000 € et plus	5 % [3]

*** Principe du non-cumulatif - Honoraires de transaction à la charge du Vendeur (Mandant) sauf convention contraire expresse entre les parties (indiquée au mandat de vente)**

VENTES EN VIAGER OU SIMILAIRES AU 01/01/2024

Honoraires TTC [1] : 125 % des honoraires de transaction indiqués dans le tableau ci-dessus.

HONORAIRES D'ÉVALUATION DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION – COMMERCES – PROFESSIONNEL TTC [1] AU 01/01/2024

Prestation offerte

BARÈME DES HONORAIRES LOCATION/GESTION LOCATIVE IMMOBILIERS D'HABITATION – BUREAU / COMMERCE / LOCAL TTC [1] AU 01/01/2024

HONORAIRES DE LOCATION TTC[1] « IMMOBILIER D'HABITATION »

(comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, et les honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux à la charge du bailleur et locataire).

Honoraires bailleur (gestion ou location) = 1 mois de loyer hors charges

Honoraires locataire = 8 € x superficie (m2) du logement

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire (loi ALUR : 8€/m² pour les visites et constitution du dossier de location, 3€/m² pour l'état des lieux, soit au total 11€ TTC/m² de surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises).

Prestations complémentaires :

Honoraires de rédaction du bail sans recherche du locataire……**200 € à la charge du Bailleur**
Honoraires de rédaction d'un avenant au bail……**30 € à la charge du demandeur**
Honoraires d'état des lieux seul (entré ou sortie)……**3 €/m² [2]**
Honoraires location/bail Garage/Stationnement/Box……**60 € Partagé par moitié entre le bailleur et le locataire**

HONORAIRES DE LOCATION TTC [1] « BUREAU / COMMERCE / LOCAL »

- A la charge du bailleur : 1 mois de loyer HT et hors charges
- A la charge du preneur : 1 mois de loyer HT et hors charges

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC [1] - A la charge du Mandant

Gestion seule pour un bien : …… 8 % *basés sur le montant des encaissements mensuels (loyer + charges)*
Option garantie des loyers impayés : ……..**2,90 %** *basés sur le montant des encaissements mensuels (selon éligibilité du Locataire)*
Option assurance Propriétaire non occupant : …….. **99 €** *dans le cadre d'un bail d'habitation d'une surface de 250 m² maximum.*

En cas de pluralité de biens, nous contacter pour l'établissement d'un devis personnalisé.

(1) TVA au taux en vigueur de 20 % incluse
(2) Surface habitable – Article R*111-2 du code de la Construction et de l'Habitation
(3) Pourcentage appliqué sur le prix de vente net vendeur